

## Déclaration de la FSU au CSA académique du 28 juin 2023



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

En premier lieu nous réitérons notre demande de ne pas convoquer d'instance le mercredi après-midi !

L'ensemble des annonces du chef de l'État à Marseille s'apparentent à une circulaire de rentrée écrite depuis l'Élysée, circulaire qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les représentant·es des personnels. Cette brutalité dans la méthode est révélatrice une fois de plus du mépris dans lequel sont tenus les personnels.

Ces annonces dessinent une École profondément repensée dans un cadre idéologique libéral, incompatible avec les principes d'égalité, de laïcité, de gratuité de l'École républicaine, une École publique soucieuse de l'accès aux savoirs émancipateurs pour tous les jeunes quels qu'ils soient et où qu'ils soient.

La FSU conteste la vision d'une École où les formations sont pensées pour les besoins à court terme de l'économie locale. Cette vision rend chaque élève responsable voire coupable de ses choix et de son parcours, elle renonce à l'ambition républicaine pour tous les élèves quand toutes et tous sont capables de réussir.

La FSU rappelle son opposition à la découverte des métiers, un dispositif en tout point articulé et cohérent avec la réforme de la voie professionnelle que nous combattons.

Au prétexte de lutter contre les inégalités, si l'on en croit le président Macron, toutes les déréglementations, tous les débords du cadre national seront donc autorisés sur la base de projets prétendument « innovants ». Ce nouveau genre de gouvernance vise à transformer nos métiers, des métiers standardisés, normés, contrôlés. Il fait bien peu de cas de la charge de travail des personnels, des personnels qui s'épuisent à faire réussir leurs élèves dans des classes en sureffectifs.

Pour impressionner, il est facile d'annoncer des collèges ouverts de 8 à 18h alors que beaucoup le sont déjà. Le président Macron s'est bien gardé d'aborder les moyens et les dotations en heures d'enseignement qui permettraient véritablement de travailler autrement avec les élèves.

Pour la FSU, le temps scolaire n'est pas un tabou, mais céder à une forme de populisme sur les vacances scolaires est méprisant pour les personnels. Ces derniers sont mobilisés par les examens ou sont en cours jusqu'à début juillet, à la recherche d'activités qui gardent du sens pour des élèves déjà démobilisé·es fin mai, voire absent·es dès le mois de mars dans le lycée Blanquer. Pour la FSU, repousser les épreuves de spécialité en juin, et retarder les conseils de classe et les procédures d'orientation en collège sont les premières mesures qui s'imposent pour regagner du temps d'école.

De la même façon, la lutte contre le harcèlement scolaire ne peut se faire à coups d'improvisation et de plans de communication, à l'image de l'injonction à organiser du jour au lendemain une heure de sensibilisation contre le cyberharcèlement en collège. Comme si les personnels n'étaient pas engagés dans un travail de fond sur ce sujet ! Cette annonce ministérielle a été très mal vécue par les personnels qui y ont vu une provocation méprisante. Pire elle désigne les personnels à la vindicte populaire car dans un très grand nombre de collèges, cette heure n'a pas été réalisée. Le harcèlement tue, c'est insupportable et inacceptable. Ces drames ébranlent les équipes qui doivent souvent alors faire face, seules, à la vindicte populaire dans une forme de tribunal médiatique insupportable. Le harcèlement scolaire est un fléau qui nécessite la mobilisation de toute la communauté éducative et bien au-delà de toute la société : les géants des réseaux sociaux ne sauraient passer à travers les mailles du filet de leur immense responsabilité en matière de cyberharcèlement.

Au travers du Pacte enseignant se redessinent nos métiers pour que les personnels courbent l'échine et s'accommodent des orientations qui vont à l'encontre de l'intérêt général.

La FSU pointe deux éléments extrêmement saillants du rapport social unique. Tout d'abord la situation de l'égalité professionnelle telle qu'est décrite dans ce RSU doit alerter le rectorat, notamment ce sur quoi il a la main. Nous reviendrons en détail dessus mais la FSU a besoin d'engagements concrets sur cette question dans une période où le pacte aggravera encore les inégalités de rémunération entre hommes et femmes. Le deuxième point est la situation des personnels (nombre de personnels impactés par le COVID, demande d'allègement, arrêt maladie...). Si le ministre est réellement soucieux du bien-être et de la santé des personnels quels que soient leurs corps, leurs établissements ou services d'exercice, c'est une donnée qu'il devrait prendre en compte pour arrêter de les mettre sous pression.

La FSU alerte à nouveau sur la situation des psychologues de l'EN, qui se détériore. Le nombre de postes ouverts au concours n'est pas suffisant pour couvrir les postes déjà vacants et les départs en retraite. A défaut d'obtenir plus de recrutements et des titulaires, nous demandons que des contractuel·les soient recruté·es le plus tôt possible pour pourvoir les postes vacants, sans oublier les compléments de temps partiels. En outre, nous réaffirmons que les PsyEN ne sont pas des personnels de santé et qu'elles et ils ne veulent pas passer sous le contrôle de ce ministère. La FSU sera extrêmement vigilante sur ce qui pourrait être une transformation radicale des missions et du statut.

La FSU-SNUipp a demandé et obtenu le recrutement des personnels inscrits sur les listes complémentaires du CRPE en lieu et place des personnels contractuels. Dans notre académie, la consigne vient d'être appliquée, nous nous en félicitons, d'autant plus que vous avez finalement accédé à notre demande de l'an passé : le glissement de la liste principale a été effectué dans le département choisi par les candidat·es plutôt que d'offrir ces postes aux personnes sur les listes complémentaires. Nous espérons cependant que la totalité de la liste soit appelée. Nous sommes malheureusement d'ores et déjà au courant du renoncement au concours de quelques candidat·es. Concernant les formations dédiées aux professeurs des écoles stagiaires à temps plein, nous demandons qu'une harmonisation académique soit réalisée. Nous souhaitons que les modalités proposées dans la Nièvre soient appliquées dans chaque département : actuellement, 2 fois 15 jours sur temps élève, conformément au texte en vigueur.

Il n'est pas acceptable que les personnels promouvables à des opérations de promotion de grade se voient refuser la communication de leur propre barème, ainsi que la barre de promotion !

Dans toute organisation, le dialogue social est fondamental, et le droit à l'information des personnels est essentiel. Par exemple, la FSU souhaite évoquer la situation des personnels du lycée Jules Renard de Nevers. Ces derniers attendent une réponse sur le fond à leur question sur le droit d'amendement en conseil d'administration, pour permettre un retour au dialogue dans l'établissement.

Déjà en 2020, lors d'un colloque organisé par le Sénat, le sociologue Christian Baudelot avait alerté en soulignant que la situation dans l'Éducation nationale et la réalité qu'ont connue les salarié·es d'un célèbre opérateur téléphonique présentait des points communs... Il est donc grand temps que les alertes soient entendues pour ne pas en arriver aux mêmes conséquences.